



**CENTRE
COMMUNAL
D'ACTION
SOCIALE**

CCAS de MONTATAIRE
Service réussite éducative
SFT/DP/KE - décision n°2023 - 09
Bilan neuropsychologique et remédiation cognitive à destination des
enfants de la réussite éducative - Mme Stéphanie PAJE neuropsychologue

Envoyé en préfecture le 14/02/2023

Reçu en préfecture le 14/02/2023

Publié le 14/02/2023

ID : 060-266004142-20230130-DEC_300123_N09-AU

S²LO

Fait à Montataire, le 30 janvier 2023

DÉCISION DU PRÉSIDENT

Bilan neurologique et remédiation cognitive à destination des enfants de la réussite éducative – Mme Stéphanie PAJE neuropsychologue

Le Président du CCAS de Montataire,

Vu la loi n° 2005-32 du 18 janvier 2005 relative à la cohésion sociale,

Vu la délibération du Conseil d'Administration du 3 juillet 2020 portant sur la délégation de pouvoir du Conseil d'Administration au Président,

Vu la délibération du Conseil d'administration du 13 janvier 2023 précisant les actions validées dans le cadre du programme de réussite éducative pour l'année 2023 notamment celle concernant la prise en charge de bilans médicaux par des professionnels spécialisés dans les troubles des apprentissages,

Considérant la proposition de Mme Stéphanie Page, neuropsychologue d'intervenir auprès des familles dans le cadre de la réussite éducative,

Considérant la proposition tarifaire de Mme Stéphanie Page, neuropsychologue,

DÉCIDE

Article 1 : de prendre en charge des séances de bilans neuropsychologiques ainsi que des séances de remédiation cognitive assurées par Mme Stéphanie Page, neuropsychologue dans le cadre du dispositif de réussite éducative. Les consultations se feront hors temps scolaire dans la mesure du possible, pour des enfants dont l'entrée dans le dispositif de la réussite éducative a été validée par la coordonnatrice de la réussite éducative.

Article 2 : le CCAS de Montataire paiera par mandat administratif la prestation de Mme Stéphanie PAGE sur présentation d'une facture mensuelle à hauteur de :

280 € pour un bilan neuropsychologique (4 séances)

30 € pour une séance de remédiation cognitive (30 minutes)

50 € (tarif à l'heure) pour chaque réunion de suivi avec la coordonnatrice de la réussite éducative.

Envoyé en préfecture le 14/02/2023

Reçu en préfecture le 14/02/2023

Publié le 14/02/2023

ID : 060-266004142-20230130-DEC_300123_N09-AU

S²LO

CCAS DE MONTATAIRE

Service réussite éducative

SFT/DP/KE - décision n°2023-09

Bilan neuropsychologique et remédiation cognitive à destination des enfants de la réussite éducative

Mme Stéphanie PAJE neuropsychologue

Article 3 : une convention sera établie entre la période du lundi 30 janvier au vendredi 7 juillet 2023. Cette dernière précisera en détails les modalités d'organisation et de prise en charge des enfants et des jeunes. La prestation de Mme Paje fera l'objet d'un suivi ainsi que d'un bilan. Des points d'étape seront organisés avec la coordonnatrice du programme de réussite éducative.

Article 4 : l'ampliation de la présente décision sera transmise à :

- Madame la Sous-préfète de l'arrondissement de Senlis
- Monsieur le Trésorier principal de la Trésorerie de Senlis

Article 5 : sont chargées chacune en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision :

- Madame la coordonnatrice du Pôle Social,
- Madame la coordonnatrice du dispositif de réussite éducative,
- Madame la neuropsychologue en charge des bilans neuropsychologiques.

Le Président du CCAS,

C.C.A.S.

Centre Communal d'Action Sociale

2 Rue Armand Desrosiers

60160 MONTATAIRE

Tél. : 03 44 27 55 31

Fax : 03 44 27 09 59

Jean-Pierre Bosino

de JPB